

Assemblée générale mixte du 17 mai 2022



LafargeHolcim
Maroc

LAFARGEHOLCIM MAROC – Société anonyme – Capital social : 702 937 200 dirhams
Siège social : 6, route de Mekka, Quartier les Crêtes, BP 7234, Casablanca, 20150
RC Casablanca : N° 40 779
www.lafargeholcim.ma

POUVOIR

L'actionnaire convoqué est une Personne physique

Je soussigné(e)

Nom et Prénom : *"Nom du détenteur du capital"*,

Domicile : *"Numéro et rue" "Code postal" "Ville"*

L'actionnaire convoqué est une Personne morale

La soussignée

Raison sociale : *"Nom du détenteur du capital"*,

Forme juridique : *"Forme"*,

Siège social : *"Numéro et rue" "Code postal" "Ville"*,

Immatriculée au registre du commerce de *"Ville"* sous le numéro *"Numéro RC"*,

Représentée par *"Nom du représentant légal de la société actionnaire"*, en qualité de représentant légal de la Société *"Dénomination sociale de la société actionnaire"*

Actionnaire de la société LafargeHolcim Maroc (ci-après la « Société ») dont le siège social est sis 6 Route de Mekka, quartier les Crêtes – Casablanca, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 40779,

constitue pour mandataire :

Le mandataire est une Personne physique

Nom et Prénom : *"Nom du détenteur du capital"*,

Domicile : *"Numéro et rue" "Code postal" "Ville"*

Le mandataire est une Personne morale

Raison sociale : *"Nom du détenteur du capital"*,

Forme juridique : *"Forme"*,

Siège social : *"Numéro et rue" "Code postal" "Ville"*,

Immatriculée au registre du commerce de *"Ville"* sous le numéro *"Numéro RC"*,

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société, convoquée le 17 mai 2022 à 10 heures par visio-conférence à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n° 17.95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
4. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 - Quitus au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration ;
7. Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
8. Changement de représentant permanent d'un administrateur ;
9. Approbation des conventions réglementées visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
10. Questions diverses ;
11. Pouvoirs pour formalités.

En conséquence, assister à cette réunion en mon nom, signer le registre de présence et autres pièces, signer tous procès-verbaux, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes sur les questions à l'ordre du jour et à celles soulevées par des incidents de séances, accepter les fonctions de scrutateurs ou les refuser et généralement faire le nécessaire.

Fait à

Le

Faire précéder la signature de la mention manuscrite «Bon pour pouvoir».